



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 / 03 / 2014

L'an **deux mil quatorze, le 28 mars, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame MATTIAZZO Lise, Maire**.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Etaient présents :

M. ARDOIS Guy, M. ARISTA Michel, M. AUDARD Stéphane,
Mme FER Dorothee, Mme FOURTON Renata, Mme GAGNIER Séverine,
Mme GUINET Danielle, Mme LABOUBEE Marie-José, M. MARCHAIS Michel,
Mme MATTIAZZO Lise, M. NAUD Serge, Mme NAUD Graziella,
M. NAVARRE Samuel, Mme POUMIROU Katia, M. SAUVEZIE Dominique

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. NAVARRE Samuel

Date de convocation
24 / 03 / 2014

Date d'affichage
24 / 03 / 2014

Actes rendus exécutoires
après dépôt en Préfecture
le :

01 / 04 / 2014

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Fixation des indemnités du ou des adjoints et du maire
- Désignations des délégués communautaires



Ouverture de la séance à 20h30 par Madame Lise MATTIAZZO, Maire, qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 23 mars 2014 et à déclaré installer le Conseil Municipal.

Monsieur NAUD Serge, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a ensuite pris la présidence de la séance.

1. Election du Maire

Monsieur NAUD Serge, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7, L2122-8 et L2122-5 du code général des collectivités territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Pour cette fonction, Madame Lise MATTIAZZO s'est déclarée candidate.

L'élection du Maire a eu lieu au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions suivantes, au premier tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins litigieux : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame MATTIAZZO : 14 voix

Au premier tour de scrutin, Madame MATTIAZZO Lise, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame MATTIAZZO a remercié les Bussacais qui lui ont accordé leur confiance lors des dernières élections et a rappelé son investissement dans ses nouvelles fonctions.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Selon le code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée. Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, a décidé de fixer le nombre d'Adjoints à 3 soit un nombre légal.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins litigieux : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15



3. Election des Adjoint

A) Premier Adjoint

Il a été procédé, sous la Présidence de Madame MATTIAZZO, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint. Pour cette fonction, Monsieur ARISTA Michel s'est déclaré candidat.

L'élection a eu lieu au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions suivantes, au premier tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins litigieux : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Monsieur ARISTA : 15

Au premier tour du scrutin, Monsieur ARISTA Michel, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

B) Deuxième Adjoint

Ensuite, il a été procédé à l'élection du Deuxième Adjoint. Pour cette fonction, Monsieur MARCHAIS Michel s'est déclaré candidat.

L'élection a eu lieu au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions suivantes, au premier tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins litigieux : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Monsieur MARCHAIS : 14

Au premier tour du scrutin, Monsieur MARCHAIS Michel, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.



C) Troisième Adjoint

Ensuite, il a été procédé à l'élection du Troisième Adjoint. Pour cette fonction, Madame NAUD Graziella s'est déclarée candidate.

L'élection a eu lieu au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions suivantes, au premier tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins litigieux : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame NAUD : 14

Au premier tour du scrutin, Madame NAUD Graziella, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.

4. Fixation des indemnités du ou des Adjointes et du Maire

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont fixé l'indemnité des Adjointes au taux de 8.25% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique et ont confirmé l'indemnité du Maire au taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, soit 31 % de l'indice brut 1015 susvisé.

Séance levée à 21H20.